

Résumé à l'intention des citoyens

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE MAYOTTE FEADER 2014/2020

Le Rapport pluriannuel de mise en œuvre (RAMO) 2018 dresse le bilan de l'année 2017 du Programme de Développement Rural (PDR).

Région Ultrapériphérique depuis 2014, Mayotte connaît sa première programmation des fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Elle bénéficie de **soixante millions d'euros** de fonds européens via le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural), ainsi que de **vingt-et-un millions d'euros** via l'État, le Conseil départemental et d'autres financeurs publics.

Le Feader est mis en œuvre par le programme de développement rural de Mayotte. Ce programme élaboré en concertation avec les professionnels du monde agricole et rural, accompagne les investissements des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et des associations. Il fixe quatre grandes priorités déclinées en 13 mesures et 40 dispositifs d'aides pour Mayotte appelés types d'opérations (TO) :

- **Développer l'agriculture et la consommation en produits locaux**
- **Améliorer les services en milieu rural**
- **Préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels**
- **Renforcer l'innovation et développer les compétences.**

Depuis le début de la programmation sur la période 2014-2017, 27 comités de programmation ont validé l'attribution de subvention pour un montant total d'aide publique de plus de **trente-huit millions d'euros** dont **vingt-huit millions d'euros** de Feader.

L'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2017 :

Les comités de programmation qui se sont tenus en 2017 ont validé l'attribution de subvention pour un montant total d'aide publique de plus de vingt-deux millions d'euros dont seize millions de Feader. Fin 2017, l'avancement des engagements est satisfaisant et cohérent avec la programmation croissante prévue pour le PDR et rejoint les perspectives définies par les acteurs du développement rural en 2014.

Le plan d'actions de communication, de promotion et d'animation en faveur du FEADER et du PDR mis en œuvre par le Réseau Rural et les organisations professionnelles ainsi que le développement des dispositifs d'accompagnements des porteurs de projets, ont permis un net développement de projets emblématiques qui représentent une part prépondérante dans la programmation: la création de médiathèques, de halles de marché couvert, la rénovation de pistes touristiques, la gestion des eaux pluviales, le développement de services de bases dans les communes, ou bien encore le reboisement des forêts. Ces actions participent directement au développement et à l'attractivité de Mayotte ainsi qu'au respect de l'environnement. Sur 2014-2017, plus de 11M € de Feader leur ont été attribués.

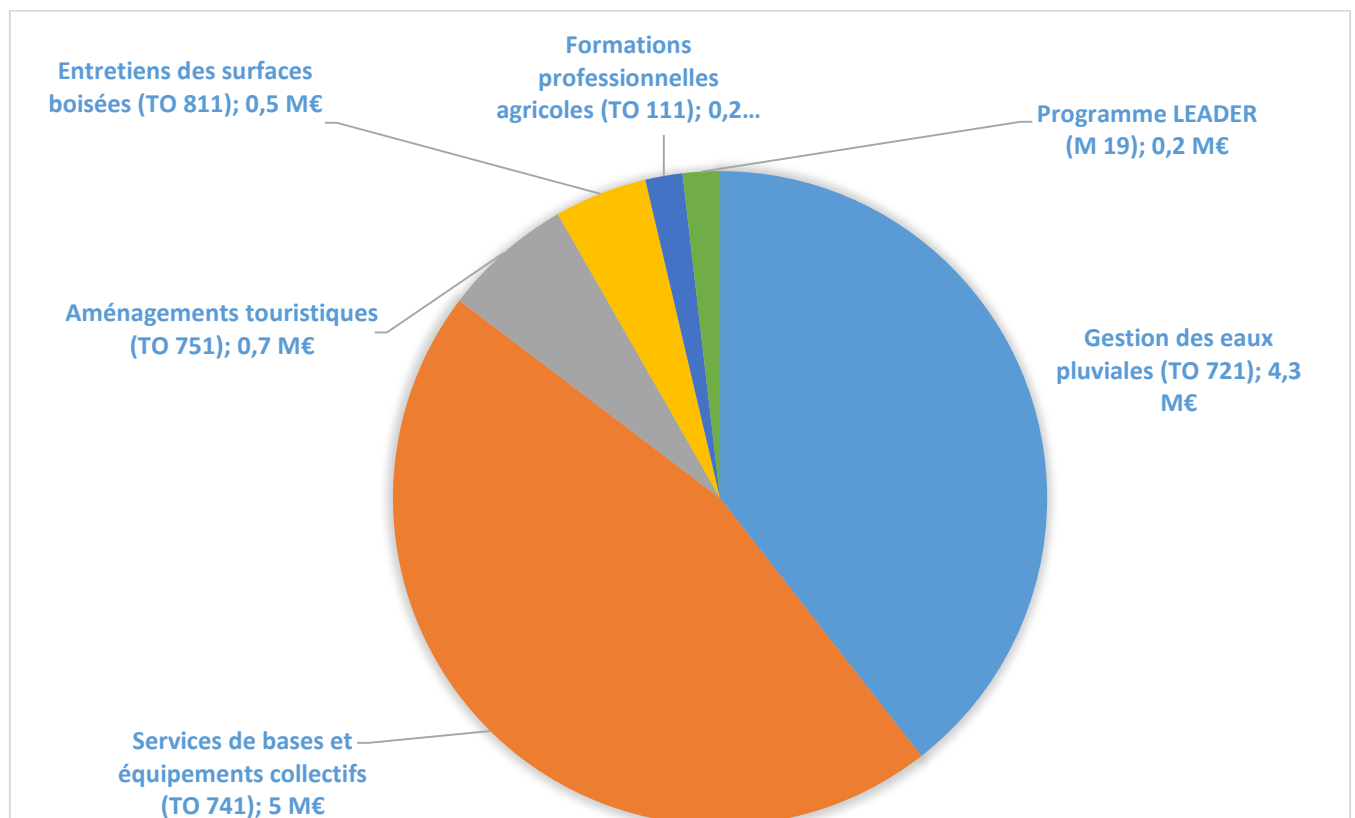
L'accent est également mis sur les priorités fondamentales 1 et 2 du PDR (fondement de la politique de soutien aux investissements du Feader) avec une volonté de monter en compétences et de professionnaliser toute la filière agricole (TO111 par exemple) grâce aux dispositifs de la formation continue portés par des organismes professionnels attirés.

Les actions de transferts et d'innovation (RITA) mis en œuvre par des projets pluriannuels présentent également des taux de programmation très satisfaisants, justifiant la programmation anticipée de ces dispositifs pour répondre à la demande d'accompagnement et de montée en compétence du secteur de la production et de la transformation agricole à Mayotte. Cette année nous en sommes à la 2^{ème} programmation du RITA avec une enveloppe globale de 4 M€ depuis 2014.

L'objectif général de ces actions est de permettre aux bénéficiaires des actions de formation d'assurer le développement harmonieux de leur exploitation en leur apportant des savoirs et des outils relevant de domaines de compétences très divers mais essentiels à mobiliser pour la conduite d'une entreprise agricole.

La mesure LEADER permet de favoriser les politiques d'animation des territoires au travers des dynamiques portées par les Groupes d'action locale (GAL). Ces derniers ont pu être conventionnés en décembre 2017, leur permettant désormais de bénéficier et de faire bénéficier de subventions afin de mettre en œuvre leur stratégie locale de développement. Ils favorisent un partenariat local public-privé, une gouvernance ascendante, des stratégies locales de développement intégrées et multisectorielles.

MONTANTS FEADER ENGAGES DES PROJETS EMBLEMATIQUES :



Par la mise en production des outils de paiement, ainsi que l'engagement des services de la DAAF et de tous les partenaires de la programmation qui participent à une qualité accrue des dossiers en accompagnant les porteurs de projets, plus de 5 Millions d'aides publiques et 3 millions de FEADER ont pu être versés aux bénéficiaires conformément aux perspectives envisagées dans la programmation du développement rural.